

COMMENT PEUT-ON FAIRE ÇA?

En Belgique francophone, près de 6.000 enfants sont victimes des adultes chaque année.

Il est 20 h, le 26 décembre dernier, au lendemain de Noël. La police locale de Saint-Josse-ten-Noode, en Région bruxelloise, découvre un enfant de 6 ans inconscient dans un appartement de la rue de l'Alliance. Emmené dans un état critique aux urgences de l'hôpital Reine Fabiola, il souffre d'hypothermie. Sa mère, 31 ans, et son petit copain de 21 ans l'ont enfermé sur le balcon, en pyjama, de 5 h du matin à 20 h. Le garçon a donc passé plus de quinze heures par des températures oscillant entre -1° et 11°. Son crime? Avoir réclamé à manger.

Les médecins découvriront en effet que le garçon et sa sœur jumelle présentaient des traces de malnutrition manifeste. La mère, en détention préventive, a tout nié en bloc. Le beau-père, lui, a fini par cracher le morceau, jusqu'à la non-scolarisation des gamins. Le père biologique des enfants, installé en France, a affirmé qu'il ignorait que son ex-femme maltraitait ses jumeaux. Cette histoire n'a malheureusement rien d'unique. En Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015, 5.972 signalements de maltraitance ont été enregistrés. Et cela ne concerne que les cas traités par les équipes de SOS Enfants au sein de l'Office de la naissance et de l'enfance.

Après analyse de ces signalements, l'ONE a déterminé que 2.043 enfants avaient effectivement été maltraités et 1.005 étaient dans des situations "à risque". Les causes de maltraitance sont assez variées. 38,1 % de ces enfants ont été victimes d'abus sexuel. 22,2 % ont fait l'objet d'une "négligence grave" et 19,3 %, de maltraitance physique.

Les autres enfants, eux, ont fait l'objet de maltraitance psychologique. Ce genre de dérives peut se produire dans toutes les classes sociales et parmi les enfants de tout âge. Le rapport de SOS Enfants démontre même que, parmi les enfants concernés, plus de un sur trois était âgé de moins de 9 ans. 1 sur dix, de moins de 3 ans! Constat plus inquiétant encore: l'année 2015 a connu 350 cas de maltraitance de plus qu'en 2014! Il est dès lors plus que jamais nécessaire de dénoncer les cas de maltraitance... Soit en contactant SOS Enfants ou les services d'aide à la jeunesse, soit, quand le danger est imminent, en appelant la police.

✘ Nicolas Sohy